

SOMMAIRE DES FICHES DE POSTES

Postes spécifiques ouverts à tous les personnels 1er et 2nd degré

- [Poste en centre pénitentiaire ou en CEF \(Centre Éducatif Fermé\)](#)
- [Coordonnateur relais](#)
- [Référént handicap \(ERESH\)](#)
- [Ulis collègue](#)

Postes ouverts à tous les personnels 2nd degré

- [APF Chevalon de Voreppe](#)

Postes ouverts aux personnels 2nd degré selon leur discipline de recrutement

- [Arts plastiques : enseignement spécifique arts.](#)
- Divers : lettres modernes,
- [Dispositif EMILE : EPS, mathématique, SVT, Physique-chimie, Education musical, SeS.](#)
- C.H.A.M (Classe Horaire Aménagée Musique)
- U.S.E (Unité Soins Étude) [Science-physique](#)
- [Poste PLP requérant des compétences particulières](#)
- Poste en E.R.E.A (Etablissement Régional d'Enseignement Adapté)
- [Sections de techniciens supérieurs autres que celles retenues comme spécifiques au mouvement inter](#)
- [Sections européennes](#)

FICHE DE POSTE
ENSEIGNANT EN UNITE LOCALE D'ENSEIGNEMENT (ULE) en CENTRE EDUCATIF
FERME

GÉNÉRALITÉS

Texte de référence : **Circulaire n° 2020-057 du 9-3-2020 (MENJ-DGESCO A1-3 / MJ-DAP)**
Convention Justice-Éducation Nationale du 15 octobre 2019

Titres/aptitudes/connaissances requises :

Enseignant des premier et second degrés ayant acquis une expérience auprès de publics spécifiques (CEF, SEGPA, EREA, ITEP, classes d'accueil, classes relais, lycée professionnel ...) et/ou auprès d'adultes.

La détention du CAPA-SH, du 2CA-SH option F ou du CAPPEI, conditionne désormais la titularisation sur ce type de poste.

Les enseignants non spécialisés restent néanmoins pleinement fondés à candidater mais devront, s'ils sont recrutés, entrer *in fine* dans le cursus de formation CAPPEI afin d'être titularisables au sein de l'ULE.

CADRE

L'enseignant assure ses missions sous l'autorité du proviseur de l'Unité Pédagogique Régionale (UPR) qui a la responsabilité de l'organisation des enseignements et sous le contrôle des corps d'inspection de l'Éducation Nationale. Il fait partie d'une équipe coordonnée par un enseignant,

CONDITIONS D'EXERCICE

Au sein d'une équipe pédagogique coordonnée et animée par un Responsable Local d'Enseignement, les enseignements sont mis en œuvre auprès de groupes composés de 8 à 12 personnes détenues adultes (volontaires) et/ou mineures (soumises à l'obligation scolaire).

MISSION

L'enseignement est intégré à chacune des étapes du parcours de la détention depuis l'accueil (où un bilan des acquis est proposé aux personnes détenues qui le souhaitent ainsi qu'aux mineurs soumis à l'obligation scolaire) jusqu'à la préparation à la sortie, dans une perspective systématique de validation des acquis, par des certifications reconnues et/ou par la délivrance d'attestations de compétences.

Ainsi, l'enseignement s'inscrit-il dans la mission essentielle de service public d'éducation qui induit :

- d'accueillir toutes les demandes de formation avec un souci d'exigence et d'ambition et d'y répondre en tenant compte des besoins des personnes détenues et de la durée de leur peine
- de développer à tous les niveaux de formation une approche différenciée et individualisée du public, en donnant plus à ceux qui en ont le plus besoin (les personnes sans qualification)
- de permettre aux personnes d'acquérir, outre les savoirs fondamentaux, les repères et références indispensables à l'exercice de la responsabilité citoyenne
- de préparer les personnes détenues à des diplômes ou, à défaut, de rechercher les moyens de validation des acquis les plus pertinents (CléA, VAE, DELF...)

COMPÉTENCES ET CAPACITÉS REQUISE

Capacités d'adaptation et polyvalence sont attendues. Des qualités relationnelles sont également indispensables dans ce travail d'équipe qui requiert une forte cohésion ainsi que des capacités propres à l'exercice d'un travail partenarial interinstitutionnel (Éducation Nationale – Administration Pénitentiaire – Pôle Emploi – Mission Locale – Région Auvergne-Rhône-Alpes)

OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES DE SERVICE

Pour les professeurs des écoles, la durée hebdomadaire de service est de 21h de cours et 3h de coordination d'équipe et de participation au fonctionnement de l'ULE. Cet horaire est aménagé de façon à prendre en compte les contraintes pénitentiaires (travail des personnes détenues, parloirs, autres activités).

(ORS, cf. : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019278548>)

Les professeurs du second degré participent, en plus des 18 heures réglementaires hebdomadaires d'enseignement, aux temps de coordination de l'équipe et de gestion de l'ULE, temps qui font partie intégrante de leur mission et sont couverts par l'indemnité d'enseignement en milieu pénitentiaire.

Des temps de face-à-face pédagogique organisés au-delà de la quotité de service initiale peuvent être proposés. Ils ouvrent alors droit à une rémunération complémentaire sous forme d'HSE.

La durée annuelle du temps de travail peut être portée, sur proposition de l'équipe enseignante, et avec l'accord du professeur concerné ainsi que la validation des autorités hiérarchiques, jusqu'à 40 semaines.

RECRUTEMENT ET AFFECTATION

Les candidats retenus seront reçus en entretien individuel par une commission de sélection mixte (justice/éducation nationale) qui les classera par ordre préférentiel pour avis avant affectation par l'autorité académique compétente.

Cet entretien vise à permettre au candidat d'exprimer ses compétences et motivations pour la fonction, puis d'échanger à leur propos avec le jury.

Il constitue en outre l'occasion de répondre aux questions du candidat, suite à sa lecture des textes de référence encadrant notre activité particulière, sur les conditions locales d'exercice et les sujétions spécifiques en découlant.

INTITULE DE POSTE	Enseignant coordonnateur en dispositif relais
DISCIPLINE(S)	Toutes disciplines

Cadre général

Poste ouvert aux enseignants du premier degré et du second degré titulaire du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire ou désirant s'impliquer fortement auprès des publics scolaires en grande difficulté et en risque de décrochage scolaire

Descriptif / Missions spécifiques

- Elaborer le projet pédagogique et éducatif du dispositif relais en lien avec le chef d'établissement support ;
- Assurer la coordination des équipes pédagogiques du dispositif ;
- Etablir les liens avec les familles, les établissements d'origine des élèves et les partenaires extérieurs à l'éducation nationale (services sociaux et de santé, PJJ, tissu associatif, ...);
- Prendre en charge l'enseignement d'une partie des contenus disciplinaires ;
- Assurer l'accueil et le suivi administratif des élèves sous l'autorité du chef d'établissement support du dispositif relais ;

Renseigner les enquêtes nationales et académiques.

Médiation

- Aider l'élève à s'engager ou se réengager dans les apprentissages ;
- De le faire progresser dans l'acquisition des différents domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- De le réinsérer dans un parcours de formation générale ou professionnelle.

Qualifications requises

- Ouverture d'esprit ;
- Disponibilité ;
- Adaptabilité ;
- Capacité d'écoute, sensibilité à la psychologie de l'adolescent, respect de la confidentialité ;
- Capacité organisationnelle et relationnelle (avec les partenaires et avec les familles) ;
- Compréhension et acceptation de cultures professionnelles différentes, aptitude à la négociation.

INTITULE DE POSTE	Enseignant référent – Scolarisation des élèves handicapés
DISCIPLINE(S)	Toutes disciplines

Cadre général

Enseignant référent chargé de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation des élèves handicapés.

Professeur de Lycée Collège ou professeur de Lycée Professionnel de toutes disciplines titulaires du 2 CA-SH, correspondant à l'option du dispositif ou du CAPPEI ou en cours de certification

Professeur des écoles titulaire du CAPA-SH correspondant à l'option ou du CAPPEI, ou en cours de certification.

Descriptif / Missions spécifiques

L'enseignant référent est placé sous l'autorité administrative du chef d'établissement et en relation fonctionnelle avec l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés (IEN ASH). Il a la responsabilité d'un certain nombre d'enfants et adolescents handicapés scolarisés dans les écoles, les établissements scolaires et établissements relevant du secteur médico-social ou de santé de son secteur d'intervention.

Il est en relation avec les familles, les écoles et les établissements, les IEN des circonscriptions, les chefs d'établissements, la MDPH, les services spécialisés partenaires de la scolarisation des enfants en situation de handicap.

Compétences requises

Ce poste requiert une bonne connaissance du système éducatif en général, du champ de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés (ASH) en particulier et de la législation s'y rapportant. Le candidat doit faire preuve d'une bonne capacité d'écoute, d'adaptabilité dans la relation, de compétences dans la médiation lui permettant de développer le travail en équipe. Il doit en outre posséder des compétences de base dans la gestion de logiciels de bases de données.

INTITULE DE POSTE	COORDONNATEUR ULIS dans les 1^{er} et 2nd degrés
DISCIPLINE(S)	Toutes disciplines Les enseignants titulaires d'une certification CAPPEI et équivalence CAPA SH

Cadre général

L'**ULIS** (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) est un dispositif d'accompagnement d'adolescents inscrits dans une division de l'établissement. Ils bénéficient, sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) dans le cadre de leur projet personnalisé de scolarisation (PPS) d'un suivi par le coordonnateur de l'ULIS.

C'est un dispositif pour la scolarisation des élèves en situation de handicap, fondé sur l'alternance modulée de temps de scolarisation dans la division du cursus de l'élève, de regroupements pédagogiques dans et hors de la classe et de périodes de découverte et de formation dans le milieu professionnel.

Descriptif / Missions spécifiques

- Concevoir, adapter et mettre en œuvre l'emploi du temps de chaque élève en fonction des indications portées dans son PPS.
- Gérer l'ensemble des actions de regroupements et assurer les enseignements visant à développer ou à consolider certains apprentissages tels que prévus par les projets individuels de formation générale et/ou professionnelle de chacun des élèves.
- Participer aux équipes de suivi de scolarisation en lien avec le référent de scolarisation pour rendre compte de l'avancée du PPS de chacun des élèves.
- Organiser les réunions de concertation en interne avec l'équipe pédagogique
- Planifier les rencontres avec les familles.
- Veiller, en lien avec le CPE, à la participation des élèves de l'ULIS aux activités éducatives, culturelles et sportives et à leur participation aux projets de l'établissement.
- Assurer le lien avec les référents d'insertion professionnelle de la MDPH.
- En lycée général et professionnel, rechercher pour chaque élève les conditions optimales d'accès aux apprentissages scolaires, professionnels et sociaux au sein de leur classe et lors de périodes de formation en entreprise afin de les accompagner vers une formation qualifiante voire diplômante.

Compétences requises

- Connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap,
- Bonne connaissance de la voie professionnelle et des parcours en lycée (pour les ULIS lycée), une bonne connaissance des parcours d'orientation et des poursuites d'études (pour les ULIS de collège).
- Capacités d'écoute, qualités relationnelles et communicationnelles,
- Capacité au travail d'équipe,
- Capacité à différencier,
- Adaptabilité à des situations variées,
- Disponibilité.

Modalités spécifiques

- Enseigner aux élèves handicapés bénéficiant d'un dispositif de scolarisation, en situation de regroupement dans un lieu spécifique et/ou dans la classe ordinaire de l'élève correspondant au niveau de scolarité mentionné dans le PPS, au plus près de leur classe d'âge.
- Rédiger un rapport d'activité annuel sous l'autorité du chef d'établissement. Ce rapport est remis aux inspecteurs ASH et aux inspecteurs disciplinaires selon le statut. Il est un élément constitutif de l'évaluation de la pratique d'enseignement.

Qualifications requises

Les enseignants titulaires d'une certification CAPPEI ou équivalent CAPA SH.

Seuls les titulaires de la certification requise peuvent être affectés à titre définitif

INTITULE DE POSTE	ETABLISSEMENT INFIRMES MOTEUR APF LE CHEVALON - VOREPPE
DISCIPLINE(S)	Lettres modernes / Math.sc.ph

Cadre général

Prise en charge d'élèves en grandes difficultés médicales et avec des handicaps (somatiques/psychologiques).

Descriptif / Missions spécifiques

Enseignement spécialisé au sein d'une unité d'enseignement d'un établissement médico-social accueillant des élèves âgés de 14 à 25 ans en situation de handicap moteur et troubles de l'autisme associés et trouble cognitif affectant les apprentissages.

Compétences requises

- La certification du 2CASH ou CAPPEI est nécessaire pour être affecté à titre définitif

INTITULE DE POSTE	Arts plastiques en Enseignement de spécialité
DISCIPLINE(S)	L1800 Arts plastiques

Cadre général

L'enseignement de spécialité des arts plastiques vise à permettre à tous les élèves de se constituer une culture personnelle riche et cohérente tout au long de leur parcours scolaire. Cette culture se fonde sur une approche des œuvres et de l'histoire des civilisations en général. Son objectif est de permettre l'acquisition de compétences spécifiques et transversales, de favoriser la rencontre avec les œuvres et la fréquentation des lieux culturels.

Outre cette dimension culturelle, l'enseignement des arts plastiques comporte une pratique personnelle de l'élève, qu'il va affiner et développer tout au long de son cursus au lycée et parfois au-delà.

Descriptif / Missions spécifiques

1. Concernant l'enseignement de l'histoire de l'art

Exposer les grandes étapes de l'histoire artistique et les enjeux des problématiques artistiques contemporaines ou de plus lointain héritage,
Enseigner l'évolution des théories et des pratiques en arts plastiques,

2. Concernant la préparation aux épreuves du baccalauréat

Transmettre des méthodes d'analyse de l'œuvre par oral ou écrit,
Enseigner les principes de la dissertation sur un sujet relevant des arts,
Procurer des outils méthodologiques pour structurer les commentaires de texte et les commentaires composés,

3. Concernant la maîtrise des outils et des techniques de création

Enseigner des techniques relatives à des pratiques artistiques diversifiées,
Former à l'usage d'outils informatiques (numérisation ; vidéo, photo, montage, ...),
Apprendre à théoriser et à situer les pratiques personnelles en regard de l'histoire de l'art,
Accompagner la concrétisation de projets individuels dont ceux qui requièrent la mise en œuvre de productions informatiques,

4. Concernant les apprentissages généraux

Accompagner la recherche documentaire,
Transmettre des connaissances relatives à la création contemporaine recourant aux TIC.

Compétences requises

Avoir une connaissance experte des programmes du lycée,
Avoir des connaissances expertes en histoire de l'art et en esthétique,
Avoir une connaissance étendue des outils analytiques qui ressortent des différentes approches de l'œuvre d'art : approche plastique, approche iconologique, approche historique et approche esthétique,
Avoir une pratique exercée de l'analyse de l'œuvre,
Avoir une connaissance des pratiques plastiques et des techniques qu'elles mobilisent notamment celles qui recourent aux outils numériques,
Avoir une connaissance experte des ressources et outils documentaires,
Connaitre les démarches contemporaines qui mobilisent les outils numériques et savoir caractériser les enjeux artistiques.

INTITULE DE POSTE	DNL CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE
DISCIPLINE	TOUTES DISCIPLINES (HORS LVE) (DEFINIES PAR L'EPLE EN FONCTION DES SUPPORTS VACANTS)
<p>Cadre général</p> <p>Accueil des élèves dans un établissement de continuité (CLG ou LGT) avec le dispositif EMILE initialement implanté dans une école primaire du secteur</p>	
<p>Missions spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enseigner sa discipline en langue vivante étrangère et l'inscrire dans un projet interdisciplinaire décliné en collaboration avec le professeur de langue vivante - Mener des projets pouvant nécessiter des déplacements dans un pays de la langue enseignée 	
<p>Compétences requises :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir un très bon niveau de langue (niveau C1) dans la langue enseignée • Connaître les exigences des sections EMILE • Avoir un esprit d'équipe, d'entraide et de collaboration • Etre capable d'envisager des projets interdisciplinaires ambitieux 	
<p>Modalités spécifiques :</p> <p>Disponibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mobilité ponctuelle souhaitée pour encadrer des échanges et des partenariats dans les pays de la langue étudiée 	
<p>Qualifications requises :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Professeur certifié ou agrégé dans la DNL spécifiée dans le poste SPEA titulaire de la certification complémentaire - Expérience(s) souhaitée(s): séjour(s) long(s) ou enseignement à l'étranger 	

INTITULE DE POSTE	Horticulture / Travaux paysagers
DISCIPLINE(S)	PLP Horticulture
<p>Cadre général</p> <p>Préparation à des métiers différents qui demandent une maîtrise de compétences différentes (Travaux paysagers et Production végétale)</p>	
<p>Descriptif / Missions spécifiques</p> <p>Préparer les élèves au CAP agricole « Jardinier paysagiste »</p> <p>Maitriser la spécificité mais aussi la polyvalence liée aux travaux paysagers (aménagement et entretien des espaces) => travaux liés à la mise en place d'infrastructures, de plantation des végétaux, de maintenance des espaces végétalisés, des matériels ...</p>	
<p>Compétences requises</p> <p>La formation au CAP agricole « Jardinier paysagiste » nécessite que l'enseignant du domaine professionnel ait une expérience de terrain à minima en entreprise du paysage ou dans le service en charge des espaces verts d'une collectivité</p>	

INTITULE DE POSTE	Enseignant intervenant en CAP Charpentier Bois et Bac Pro Technicien Constructeur Bois
DISCIPLINE(S)	PLP - P2100 Génie Industriel Bois
<p>Cadre général</p> <p>Le concours de recrutement des professeurs des différents domaines d'expertise de la filière bois se fait uniquement sous l'étiquette 2100 GIB.</p> <p>L'absence de distinction des filières forêt, bois construction et ameublement requérant des compétences spécifiques, nécessite de s'assurer de la formation des enseignants, et ou de leurs expériences professionnelles dans le domaine des ouvrages de structure, d'ossature et de charpente réalisés en bois et composants dérivés.</p>	
<p>Descriptif / Missions spécifiques</p> <p>Proposer aux élèves les activités et travaux les plus courants du métier de la construction à ossature bois, des ouvrages de structure, d'ossature et de charpente en bois et dérivés dans les domaines du bâtiment, de l'habitat et de l'environnement.</p>	
<p>Compétences requises</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser le tracé d'épures - Maîtriser les logiciels de construction et de charpente (CADWORK, SEMA, DIETRICH) - Maîtriser l'utilisation des machines de taille (commande numérique) - Maîtriser les risques liés à l'utilisation des machines - Maîtriser les risques liés aux manutentions manuelles et mécaniques - Connaissance des Résistances des Matériaux - Connaissance des ouvrages et structures à ossature bois - Connaissance des normes, règlements en vigueur et règles de l'art : réglementation, thermique, acoustique, prévention incendie, normes d'accessibilité ... 	
<p>Modalités spécifiques</p> <p>Il est souhaitable d'avoir une expérience professionnelle significative en entreprise dans les métiers de la construction bois et de la charpente.</p> <p>Il est aussi demandé un investissement pour permettre le déploiement du Building Information Modeling en relation avec les autres filières du bâtiment de l'établissement.</p>	
<p>Qualifications requises</p> <ul style="list-style-type: none"> - Attestation de formation prévue par la recommandation R408 relative en tout ou partie au montage, à la réception et à l'utilisation des échafaudages de pied (annexes 3, 4 et 5) - Attestation de Prévention des risques liés à l'activité physique - Certificat au sauvetage secourisme du travail (SST) 	

INTITULE DE POSTE	Poste spécifique Sections européennes
DISCIPLINE(S)	Histoire-géographie Economie-gestion Hôtellerie-option service et commercialisation
Cadre général Section européenne et ouverture à l'international	
Descriptif / Missions spécifiques <ul style="list-style-type: none"> • Contacts et relations avec les établissements partenaires • Recherche de nouveaux partenaires (groupes scolaires, hôtels/restaurants) • Contacts et relations avec les services du rectorat (DAREIC) • Lien avec les enseignants de professionnel et de LV pour organisation PFMP, manifestations dans le lycée. • Placement des élèves étrangers dans des établissements français. • Accompagnement des élèves à l'étranger. • Veille pédagogique concernant les évolutions des épreuves, modalités qui régissent la section européenne dans l'académie de Grenoble. • Formations auprès d'autres établissements scolaires français • Gestion des conventions de stage type Erasmus • Veille technologique sur les projet nationaux et européens 	
Compétences requises <ul style="list-style-type: none"> • Esprit d'équipe. Bonne communication • Bonne connaissance des enjeux académiques, régionaux, nationaux et internationaux. • Mobilité 	